+33 (0) 1 40 71 10 20
Depuis la Belgique : 0 800 77 163
Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79
Du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Email : contact@campingcar-online.com
Site : www.campingcar-online.com

Conditions générales Profilé Koala Ultima Plus

Pour un voyage entre le 01/04/2024

et le 31/03/2025

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention à bien vérifier l'horaire de départ ou d'arrivée de vos vols

Départs/Retours : Les départs et les retours ont lieu du lundi au dimanche de 9h00 à 15h00.

Horaires des centres de location
Du lundi au dimanche entre 9h00 à 15h30, sauf exceptions :
- Sydney, Melbourne, Adelaide, Perth : fermé le dimanche du 1er mai au 31 août
- Brisbane : fermé le dimanche du 1er octobre au 28 février
- Hobart : totalement fermé du 1er juillet au 31 août
- Alice Springs, Darwin et Broome : fermés le dimanche les mois d'avril et de novembre, totalement fermés du 1er décembre au 31 mars
- Cairns : fermé le dimanche le mois d'avril et du 1er novembre au 31 mars

Tous les centres de location sont fermés le Vendredi Saint (29 mars), le jour de Noël (25 décembre), le jour de l'An (1er janvier), le jour de la fête nationale Australia Day (26 janvier).

Durée minimale de location
- La durée minimale de location est de 5 jours pour les locations dans la même ville, sauf exceptions mentionnées ci-dessous.
- La durée minimale de location est de 10 jours pour les locations dont les dates de voyage incluent la période du 20 décembre au 10 janvier.
- Les locations de véhicules de 4 à 6 couchettes au départ de Sydney qui se font pendant les courses de Bathurst auront une durée minimale de location de 7 jours. Les courses ont généralement lieu au début du mois d'octobre.
- Les locations de véhicules de 4 à 6 couchettes au départ de Melbourne qui sont collectées pendant les courses de Phillip Island auront une location minimale de 7 jours.

Le jour du départ et le jour du retour sont facturés. En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Âge minimum et permis de conduire : 21 ans avec un permis « voiture » valide depuis au minimum 1 an. Permis international ou traduction officielle obligatoire en complément du permis national si celui-ci est dans une autre langue que l'anglais.

CAUTION PAR CB

dépend du niveau d'assurance

Assurance de base (débitée et re créditée le jour du retour) : 7 500 $AU

Formule avantage ou rachat total de franchise : empreinte de carte bancaire.

Seules les cartes de crédit, de débit Visa ou Mastercard et les cartes de crédit American Express sont acceptées.

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES KOALA...

Flotte. Une large gamme de camping-cars et de campers de qualité supérieure. Garantis moins de deux ans et demi en service, ils sont dotés de caractéristiques innovantes, d'une certification "self-contained" offrant plus d'options de camping et d'une transmission automatique qui facilite la conduite.
Les tarifs journaliers de location comprennent le **kilométrage illimité**.
Équipements et assistance. Tous les camping-cars sont entièrement équipés de linge et de literie, ainsi que d'un nécessaire de cuisine et d'un équipement généraliste, une tablette avec GPS, une assistance 24/24h 7/7 jours et plus encore.

JOUR J...

Les véhicules peuvent être retirés du lundi au dimanche de 9h00 à 15h00. Les départs sont possibles la plupart des jours fériés suivants avec un supplément de 115 $AU (sauf le 25 décembre, le 1er janvier, le 26 janvier et le Vendredi Saint).

Les locataires doivent prévoir environ 1 heure pour remplir les formalités administratives et effectuer la démonstration.

...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se fait du lundi au dimanche de 9h00 à 15h00. Les retours sont possibles la plupart des jours fériés suivants avec un supplément de 115 $AU (sauf le 25 décembre, le 1er janvier, le 26 janvier et le Vendredi Saint).

Les locataires doivent prévoir environ 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.

Vous vous engagez à restituer le véhicule dans l'état où il a été reçu (hors usure normale) : propre, avec des réservoirs de carburant et de gaz pleins et des réservoirs d'eaux grises et eaux usées vidés. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage et/ou de vidage du réservoir à déchets peuvent être facturés au moment de la restitution du véhicule.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

TARIFS FLEXIBLES

Tous les tarifs sont en dollars australiens.
Tous les tarifs journaliers des véhicules peuvent faire l'objet d'une commission.
Les jours de location sont facturés par jour calendaire. Pour le calcul du nombre de jours de location d'un véhicule, le jour de la prise en charge est compté comme le premier jour de la location. Le jour de la restitution du véhicule est compté comme le dernier jour de la location. La prise en charge et la restitution des véhicules doivent être effectuées pendant les heures d'ouverture.
Tous les tarifs et conditions sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable.
Les "tarifs flexibles" déterminent le tarif journalier du véhicule. Les tarifs flexibles sont actualisés au moins une fois par semaine. Les devis expirent 96 heures après leur émission.
Le taux flexible est déterminé par la date de prise en charge, le lieu et la date de réservation pour la location jusqu'à 7 jours. Tous les 7 jours, le taux flexible est réinitialisé au taux applicable ce jour-là (c'est-à-dire le 8e, 15e, 22e jour de location, etc.).
Les modifications apportées avant la date de prise en charge du véhicule seront re calculées au taux flexible applicable à la date de la modification. Cela s'applique au changement du nom du locataire, du type de véhicule, à la réduction du nombre de jours de location, à la modification des dates de prise en charge et/ou au changement du lieu de prise en charge ou de dépose. Lorsque le nombre de jours de location est prolongé avant la date de prise en charge du véhicule (les jours sont ajoutés à la fin de la location sans modification de la date de prise en charge initiale), le tarif flexible initial, qui s'appliquait au moment de la réservation initiale, sera appliqué.
Ces tarifs et conditions ne s'appliquent pas pour les locations groupées (de 5 véhicules ou plus voyageant ensemble).

LA RESPONSABILITÉ DU VÉHICULE ET L'OPTION DE RÉDUCTION DE LA RESPONSABILITÉ

Les dommages corporels sont couverts dans la plupart des cas par l'assurance responsabilité civile. Le loueur n'accepte aucune responsabilité pour les dommages corporels subis pendant la location. Sauf si cette perte ou ce dommage est causé par la propre négligence du loueur (ou celle de ses employés) ou par une violation des conditions générales du contrat de location, le loueur n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou dommage à des biens personnels ou à la propriété du client (ou de toute personne ou entité liée au client). Le loueur recommande vivement au locataire de souscrire une assurance voyage personnelle pour couvrir toute blessure ou perte.

Tous les véhicules sont assurés pour les dommages causés au véhicule ou aux biens d'un tiers. Le locataire est responsable des premiers 7 500 $ du coût de tout dommage à la propriété d'un tiers ou au véhicule loué, y compris l'accident d'un véhicule (ne comprend pas le retournement du véhicule), les dommages au pare-brise et aux pneus, les frais de remorquage et de récupération, le vol, l'incendie, l'effraction ou le vandalisme, à l'exception des "exclusions". Lorsque les dommages sont imputables au locataire, cela comprend également le coût de la location journalière pour la période de réparation du véhicule. En plus de ces coûts, des frais administratifs de 60 $ peuvent être appliqués par sinistre. La responsabilité s'applique à chaque sinistre, et non à la location. La responsabilité de 7 500 $ peut être réduite en achetant l'option de réduction de la responsabilité ou le pack inclusif.

Options de réduction de la responsabilité (rachat de franchise)
Coût par jour : 53 $ (avec un maximum de 2 650 $), responsabilité réduite à zéro.
Lorsque l'option de réduction de la responsabilité a été achetée, le locataire n'a aucune responsabilité, à l'exception des "exclusions".
La responsabilité publique maximale est de 20 000 000 $, des sous-limites peuvent s'appliquer. Veuillez noter que la responsabilité publique maximale peut changer au cours de l'année
pour lesquels ces conditions s'appliquent.

LE LOUEUR RECOMMANDE VIVEMENT À SES LOCATAIRES DE PRENDRE LE PACK INCLUSIVE POUR VOYAGER L'ESPRIT TRANQUILLE.

Dépôt de garantie
Si l'option de réduction de la responsabilité ou le Pack Inclusif n'est pas pris, le locataire doit payer la caution. Le dépôt de garantie est de 7 500 $ australiens et s'applique indépendamment du fait que le locataire ait souscrit une assurance voyage privée.
Le locataire doit fournir une carte de crédit ou de débit valide pour payer le dépôt de garantie et le montant sera débité de la carte de crédit ou de débit le jour de l'enlèvement du véhicule. Le titulaire de la carte de crédit ou de débit doit être présent et en mesure de signer le dépôt de garantie lors de la prise en charge du véhicule. Le détenteur de la carte de crédit ou de débit est solidairement responsable de tout dommage causé au véhicule de location. Tout type de carte de voyage prépayée n'est pas acceptable comme moyen de fournir un dépôt de garantie.
Le dépôt de garantie est soumis à des frais de gestion de carte de crédit de 1,6 % en plus du montant du dépôt de garantie lorsque la carte utilisée est une carte de crédit ou de débit Visa ou MasterCard, ou de 2,8 % lorsque la carte de crédit utilisée est American Express. Les frais d'administration concernant la carte de crédit sont susceptibles de changer.
Le dépôt de garantie est entièrement remboursable, y compris les 1,6 % de frais d'administration de la carte de crédit, si la carte utilisée pour verser le dépôt de garantie est une carte de crédit ou de débit Visa ou MasterCard, à condition que le véhicule soit restitué intact. Le loueur recommande aux locataires d'utiliser une carte de crédit ou de débit Visa ou MasterCard pour le dépôt de garantie, car les frais de gestion de la carte de crédit qui s'appliquent en cas d'utilisation d'une carte de crédit American Express ne sont pas remboursables.
Seule une carte de crédit ou de débit Visa, une carte de crédit ou de débit MasterCard ou une carte de crédit American Express peut être utilisée pour le dépôt de garantie.

Exclusions
L'option de réduction de la responsabilité "Liability Reduction Option" ne s'applique pas et le locataire est responsable de tous les coûts découlant de, ou encourus en relation avec :
a) Toute utilisation du véhicule interdite par le contrat de location.
b) Tout dommage causé par une mauvaise conduite délibérée (par exemple, s'asseoir ou se tenir sur le capot ou le toit du véhicule) et la conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues et la négligence entraînant des dommages au véhicule loué ou au véhicule/propriété d'un tiers.
c) Toute perte ou dommage aux effets personnels ou aux biens du locataire (ou de toute personne ou entité liée au locataire), sauf si cette perte ou ce dommage est causé par la négligence du loueur (ou de ses employés) ou par une violation des Termes et Conditions du Contrat de Location du loueur. Le loueur recommande au locataire de ne pas laisser d'objets de valeur dans le véhicule et de souscrire une assurance voyage personnelle.
d) Tout dommage pour lequel le locataire est accusé par les autorités locales d'avoir été imprudent, d'avoir fait preuve de négligence grave ou d'avoir délibérément omis de respecter le code de la route local, entraînant des dommages au véhicule loué ou au véhicule/propriété d'un tiers.
e) La récupération ou le remorquage d'un véhicule, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter, un véhicule qui s'est enlisé, submergé, pris, coincé ou restreint de quelque manière que ce soit et/ou qui a été abandonné.
f) Le remplacement de clés perdues ou volées, ou la récupération de clés enfermées dans un véhicule.
g) Tout dommage au plafond et au dessous du véhicule à deux roues motrices, quelle qu'en soit la cause, sauf si l'option de réduction de la responsabilité ou le "Inclusive Pack" a été souscrit.
h) Tout retournement d'un seul véhicule, sauf si le Pack Inclusive a été souscrit.
i) Tout dommage causé au véhicule en raison d'une charge totale (kg) supérieure à la charge recommandée dans le manuel du véhicule. Les véhicules ne doivent pas être utilisés pour le transport de marchandises autres que celles que l'on peut raisonnablement attendre d'une location de loisir.
j) Tout dommage causé par des conducteurs non identifiés sur le contrat de location et/ou des conducteurs dont le permis a été annulé ou suspendu et/ou des conducteurs dont le permis est considéré comme un permis d'apprentissage ou un permis probatoire.
k) Les dommages causés au véhicule par l'utilisation incorrecte de chaînes à neige.
l) Tout dommage lié à l'utilisation incorrecte du carburant (diesel ou essence), y compris le biocarburant qui ne doit pas être utilisé, ou à la présence d'eau ou toute autre contamination du carburant.
m) Tout dommage lié à l'eau, y compris, mais sans s'y limiter, la submersion du véhicule, le contact avec de l'eau salée, la traversée de ruisseaux ou de rivières (s'applique aux véhicules à deux roues motrices), la conduite dans des zones inondées et la conduite sur la plage.
n) Le fait que le locataire ait monté des accessoires (fournis par le loueur ou autres) sur le véhicule de manière incorrecte ou d'une manière qui cause des dommages au véhicule, aux accessoires ou à tout autre véhicule ou bien.
o) L'utilisation du véhicule en violation de toute législation ou réglementation régissant la circulation des véhicules.
p) Tout dommage causé au véhicule par le chat ou le chien du locataire.

CONDITIONS

Durée de la location
- Les périodes de location minimales et maximales s'appliquent et sont susceptibles d'être modifiées.
- La prise en charge tardive ou la restitution anticipée du véhicule ne donne droit à aucun remboursement de la partie

non utilisée de la location.
- Si un locataire souhaite prolonger la durée de sa location, il doit d'abord obtenir l'autorisation du loueur. La prolongation de la location est soumise à la disponibilité du véhicule. Le coût d'une prolongation de location doit être payé par carte de crédit ou de débit par téléphone lors de la confirmation de la prolongation de location. Le tarif facturé peut ne pas correspondre au tarif initial réservé. Si l'autorisation n'est pas obtenue, le tarif journalier sera majoré de 150 $.

Locations multiples
Si un locataire a plus d'une location consécutive, elles peuvent être combinées pour bénéficier de réductions sur les tarifs journaliers des locations de longue durée (dans une période de 3 mois). Pour les véhicules dont la prise en charge et la restitution s'effectuent le même jour, le jour de location le moins cher sera gratuit. Ceci s'applique également avec l'option de réduction de responsabilité ou le Pack Inclusive, le cas échéant.
Si plusieurs locations ont lieu dans le même pays et que le nombre total de jours dépasse 50 jours, seul le tarif maximum applicable à l'option de réduction de responsabilité ou au Pack Inclusive s'applique. Si est combinée une location de véhicule avec une autre location de véhicule de la même marque qui bénéficie d'une option de réduction de responsabilité ou d'un Pack Inclusive plus onéreux, le coût maximum de l'option de réduction de responsabilité ou du Pack Inclusive le plus cher s'applique.
Dans le cas où une location de véhicules est combinée pour différentes marques, et qu'ils ont le Pack Inclusive, ce dernier ne peut pas être combiné pour appliquer un tarif maximum, mais le tarif du véhicule peut avoir une réduction à plus long terme si applicable. Cependant, le tarif du véhicule peut faire l'objet d'une réduction à plus long terme, le cas échéant.

Locations en one-way
Une surcharge par location s'applique, en fonction du lieu de prise en charge et du lieu de dépôt du véhicule. Une durée minimale de location s'applique également.

Restrictions routières
Les véhicules ne peuvent être conduits que sur des routes goudronnées/bitumées. Les seules exceptions à cette règle sont les routes d'accès de moins de douze kilomètres bien entretenues menant à des terrains de camping reconnus, à des attractions touristiques majeures et aux routes reconnues et bien entretenues de Kangaroo Island (Australie du Sud). Si un locataire souhaite emprunter une route non goudronnée de plus de douze kilomètres pour accéder à un camping reconnu, une autorisation spéciale peut être accordée en fonction de l'état de la route, des conditions météorologiques et de la distance. Veuillez contacter votre représentant local pour en discuter.

Le loueur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de restreindre les déplacements des véhicules dans certaines zones en raison de conditions routières ou météorologiques défavorables, et de la distance à parcourir jusqu'aux destinations désignées par rapport à la durée de la location.
Si un locataire enfreint les règles de restriction routière en empruntant un véhicule à deux roues motrices sur une route non goudronnée ou sur une route à circulation restreinte, ou en empruntant un véhicule à quatre roues motrices sur une route à circulation restreinte, le loueur peut imposer au locataire une redevance de 300 $ à chaque fois que le loueur l'identifie.

Permis de conduire et restrictions d'âge
Un permis de conduire automobile complet et en cours de validité est requis et doit être présenté lors de la prise en charge du véhicule. Si un permis étranger est rédigé dans une langue autre que l'anglais, il doit être accompagné d'un permis de conduire international en cours de validité, délivré dans le même pays que celui où le permis de conduire a été délivré. Une traduction anglaise accréditée sera acceptée à la place du permis de conduire international. Les conducteurs doivent être âgés de 21 ans ou plus.
Une surcharge de 2,50 $ sur le prix jour s'applique pour tout conducteur supplémentaire à la location.

Changement de lieu de dépôt
Si le locataire souhaite changer le lieu de dépôt du véhicule, il doit d'abord obtenir l'autorisation du loueur. Sous réserve que le changement soit approuvé, des frais supplémentaires pouvant aller jusqu'à 750 $ peuvent être appliqués.

Changement de véhicule
Si le véhicule réservé n'est pas disponible, le loueur se réserve le droit de remplacer le véhicule par un autre sans notification préalable et sans frais supplémentaires. Cela ne constitue pas une rupture de contrat et ne donne pas droit à un remboursement.

Déclassement volontaire
Si le locataire décide de prendre un véhicule moins cher que celui qu'il a réservé, il n'aura droit à aucun remboursement.
Note : le loueur se réserve le droit de refuser toute location à sa seule discrétion.

Âge du véhicule
Tous les véhicules du loueur sont âgés de 2 ans maximum depuis leur mise en service.

Transferts
Il n'y a pas de service de transferts pour se rendre ou quitter le centre de location, les locataires doivent venir et repartir par leur propres moyens.

Avis de péage et de circulation et frais d'administration
Le loueur se réserve le droit de facturer au locataire toute amende pour excès de vitesse, péage ou stationnement. En

plus des coûts associés à chaque amende, des frais administratifs de 60 $ peuvent être appliqués.
Si un locataire continue à dépasser une vitesse de 110 km ou continue à dépasser la limite de vitesse affichée en ignorant à plusieurs reprises les avertissements du système télématique installé dans le véhicule, le loueur peut imposer au locataire une redevance d'un montant de 300 $.

Paiements par carte de crédit et de débit
Le titulaire de la carte de crédit ou de débit est solidairement responsable en tant que client. Les cartes acceptées sont la carte de crédit ou la carte de débit Visa, la carte de crédit ou la carte de débit MasterCard et la carte de crédit American Express. Des frais administratifs non remboursables de 1,6 % s'appliquent à toutes les transactions par carte Visa et MasterCard, ou de 2,8 % pour la carte American Express. Les frais d'administration de la carte de crédit s'appliquent également au dépôt de garantie et seule la carte de crédit ou de débit du client peut être utilisée pour le règlement du dépôt de garantie et pour l'autorisation de la carte de crédit. Les frais d'administration des cartes de crédit sont susceptibles d'être modifiés.

Taux de change / Variations monétaires
Toutes les transactions par carte de crédit et de débit sont effectuées en dollars australiens. Si un remboursement est dû, le loueur créditera la totalité du montant dû sur la carte de crédit ou de débit du client. Le loueur n'accepte aucune responsabilité pour les frais de carte de crédit ou de débit ou les frais imposés par la banque pour la conversion des devises ou les transactions étrangères, qui peuvent apparaître comme une variation entre le total débité et le total remboursé.

Modifications des réservations
Toute modification de réservation est soumise à la disponibilité du véhicule et/ou du forfait. Des tarifs différents peuvent s'appliquer en fonction de la modification apportée.
Les modifications effectuées avant la date de prise en charge du véhicule seront re calculées au tarif flexible applicable à la date de la modification. Cela s'applique à la modification du nom du locataire, du type de véhicule, à la réduction du nombre de jours de location, à la modification des dates de prise en charge et/ou à la modification du lieu de prise en charge ou de restitution. Lorsque le nombre de jours de location est prolongé avant la date de prise en charge du véhicule (les jours sont ajoutés à la fin de la location sans modification de la date de prise en charge initiale), le tarif applicable au moment de la réservation s’applique.

Politique d'annulation
Si le locataire modifie les dates de son voyage et annule ensuite sa réservation :
- les frais d'annulation s'appliquant à la période d'annulation initiale s'appliquent lorsque le locataire a reporté ses dates de voyage ; et
- les frais d'annulation s'appliquant au nouveau délai d'annulation s'appliquent lorsque le locataire a avancé ses dates de voyage.

Les frais d'annulation suivant s’appliquent :
- En cas d'annulation plus de 65 jours avant la date de prise en charge : aucun frais
- En cas d'annulation entre 65 et 25 jours avant la prise en charge : 10 % du montant de la location
- En cas d'annulation de 24 à 10 jours avant la prise en charge : 20% du montant de la location
- En cas d'annulation 9 à 5 jours avant la prise en charge : 50% du montant de la location
- En cas d'annulation moins de 3 jours avant la prise en charge ou de non-présentation : 100 % du montant de la location
Si le véhicule est rendu plus tôt, il n'y a pas de remboursement possible pour les jours non utilisés.
La période de frais d'annulation est basée sur l'heure de l'Est de l'Australie.

Erreurs de calcul
Le loueur n'honorera pas les erreurs de calcul. Si une erreur de calcul se produit, le loueur facturera le manque à gagner.

Assistance routière
Tout problème lié au véhicule, y compris une panne d'équipement, doit être signalé au loueur dès que possible et dans les 24 heures afin de donner au loueur la possibilité de rectifier le problème pendant la location. Tout manquement à cette obligation peut avoir une incidence sur les demandes d'indemnisation.

Horaires et disponibilité des véhicules
- Haute saison : Les agences du loueur sont ouvertes 7 jours sur 7 à l'exception du Vendredi Saint (29 mars), du jour de Noël (25 décembre), du jour de l'An (1er janvier) et de l'Australia Day (26 janvier) où elles sont totalement fermées.
- Basse saison : les agences du loueur sont fermées le dimanche en dehors des périodes de pointe. Les agences d'Alice Springs, Broome, Darwin et Hobart sont fermées pendant les mois creux.

Le loueur demande aux locataires qui récupèrent ou rendent leur véhicule d'être présents avant 15h00.

Clause de non-responsabilité
Les illustrations et les textes des documents, brochures et sites web sont susceptibles d'être modifiés. Les images ne sont qu'une représentation du véhicule représenté.
Des différences dans les véhicules proposés à la location peuvent survenir en raison de substitutions effectuées par le loueur ou de modifications et/ou d'améliorations apportées à la conception du véhicule par le constructeur.

LITIGE
Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre

d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.
Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l’exécution, de l’interprétation ou de l’application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.